

Conditions générales de ventes

Organisateur :

L'organisateur de ce stage est l'association chemin faisant. Association de loi 1901 à but non lucratif. L'association fait appel à un ou plusieurs prestataires afin de mener à bien les différents stages.

Inscription :

L'inscription à l'un de nos stages implique l'acceptation des conditions ci-après. La signature du bulletin d'inscription sous-entend leurs acceptation.

L'inscription n'est effective qu'à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, accompagné d'un acompte de 10% montant du séjour, la réception de ce paiement n'impliquant la réservation que dans la mesure des places disponibles. En cas d'acceptation, le solde du prix du séjour devra nous parvenir au moins 30 jours avant le départ.

Modalités de règlement :

Par virement bancaire sur le compte indiqué sur le bulletin d'inscription ou par chèque.

Annulation :

En cas de désistement de votre part, vous devez impérativement nous confirmer votre annulation par courrier ou e-mail (dates faisant foi).

Les frais retenus par l'association sont les suivants :

- plus de 60 jours avant le départ : 20€ de frais
- de 60 à 30 jours avant le départ : 25% du montant total du séjour
- de 29 à 8 jours avant le départ : 50% du montant total du séjour
- de 7 à 2 jours avant le départ : 100% du montant total du séjour
- non-présentation au départ : 100% du séjour.

Les sommes retenues seront remboursées en cas d'annulation justifiée (notamment maladies, accident, décès ...)

En cas d'annulation de notre part : une solution de remplacement vous sera proposée 21 jours au moins avant le départ. En aucun cas ces modifications ne pourront donner lieu à des dommages et intérêts. Si les solutions proposées ne vous conviennent pas, vos versements vous seront intégralement restitués sans autre indemnité.

Hébergements pendant le séjour :

L'hébergement se fait principalement en gîte d'étape, ce qui implique de dormir dans des chambres partagées. Cependant chaque participant dormira dans un lit individuel. Ils sont possibles uniquement en fonction des disponibilités des hébergements. Les lieux indiqués sur le programme sont donc susceptibles de changement.

Communication/Diffusion d'image :

Les photographies prises de participants pendant le séjour pourront être exploitées et utilisées directement par l'association Chemin Faisant et/ou Matthieu Ferré, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits afin de communiquer sur le contenu des séjours proposés. L'association Chemin Faisant s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Responsabilité :

Chaque participant est tenu de se plier aux règlements et formalités de police, de douane ou de santé, à tout moment du séjour et quelque soit la destination.

Agissant en qualité d'intermédiaire entre les participants et les prestataires de service, l'association ne saurait être confondu avec ces derniers, qui en tout état de cause conservent leur responsabilité propre. En cas de modification impérative de programme (dates, horaires, itinéraires...) les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement ou indemnité.

Risques :

Chaque participant est conscient que, vu le caractère de nos séjours, il peut courir certains risques inhérents à la pratique de la randonnée. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter à l'agence ou aux différents prestataires, la responsabilité des accidents pouvant survenir. Ceci est également valable pour les ayants droit et tout membre de la famille.

L'association ne peut être tenue pour responsable d'un accident dû à une imprudence individuelle, à une erreur personnelle d'itinéraire ou encore à une interruption volontaire en cours de progression (notamment pour raisons climatiques). Aucun remboursement ne pourra être demandé pour tout abandon du participant et ce quelque soit le motif. Cependant l'association a souscrit une assurance accident/rapatriement en cas de blessure grave nécessitant une hospitalisation.

Prix :

Ils s'entendent du point d'accueil au point de dispersion. Leur montant est indiqué pour chaque séjour.

Litiges :

Tout litige résultant des conditions ci-dessus est du ressort du tribunal de Commerce de Caen.